

PESSAC^{EN} DIRECT

www.pessac.fr / N°135 - Mai 2019



Objectif biodiversité



Objectif biodiversité

La Ville vient de s'engager dans un partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) afin de favoriser la préservation et le développement de la biodiversité sur son territoire.

« Ce partenariat a une dimension emblématique forte, car la préservation de la nature et la protection de la biodiversité sont l'un des enjeux prioritaires du plan d'actions que nous avons adopté dans le cadre de l'Agenda des solutions durables de Pessac 2020 » explique Jérémie Landreau, maire Adjoint délégué à l'environnement, au développement durable et à la participation. « Il va non seulement permettre à la municipalité de montrer l'exemple, mais aussi encourager les Pessacais à faire de même et favoriser la pédagogie et l'animation autour du développement durable. Nous sommes extrêmement fiers de ce partenariat, qui n'est pas si courant pour une ville de notre envergure ». Association loi 1901 créée en 1912, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) œuvre à la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent, en particulier la faune et la flore qui y sont associées, et plus globalement la biodiversité. Dans le cadre de ses activités, elle a développé dès 1921 le programme « Refuges LPO » qui permet aux propriétaires de petits espaces (jardinet, terrasse, balcon ou cour) ou de plus grands (jardins ou parcs) de s'engager à préserver et accueillir la biodiversité de proximité. L'objectif étant de créer un réseau de jardins écologiques partout en France. Ce programme s'adresse donc à la fois aux particuliers et aux collectivités. « À Pessac, les espaces paysagers sont constitués à 50 % d'espaces publics et à 50 % d'espaces privés. Si cela est indispensable de mener des actions en faveur de la biodiversité sur les espaces publics, ce n'est pas suffisant : il faut inciter les particuliers à faire de même sur leurs espaces privés, afin de tendre vers une trame verte continue ».

Ouvrir la voie

Afin de montrer l'exemple, la Ville s'engage à développer le passage en Refuge LPO des parcs de la Ville, suite à la réalisation par la LPO Aquitaine d'un diagnostic écologique consistant en des inventaires (oiseaux, papillons, abeilles sauvages et libellules) et en un plan de gestion avec des préconisations adaptées au terrain. En fonction des lieux et de leurs diagnostics écologiques, divers aménagements en faveur de la biodiversité pourront être envisagés : nichoirs, abris, mangeoires, zones de quiétudes, haies bocagères, fauchages tardifs, etc. Une signalétique sera installée afin d'en informer le public. En 2019, deux parcs seront ainsi labellisés : Fontaudin et Cazalet, puis un supplémentaire chaque année. « Nous envisageons de ne pas limiter la labellisation aux parcs, mais de l'ouvrir à d'autres espaces publics, tels que les écoles » ajoute Jérémie Landreau.



Encourager

Afin d'inciter les Pessacais à rejoindre le réseau des jardins écologiques « Refuges LPO », la Ville propose de financer, à hauteur de 80 %, l'acquisition d'un Refuge Particulier LPO. « Deux types de nichoirs sont proposés : l'un pour jardin, l'autre pour balcon, afin de s'adapter à chaque espace. L'un comme l'autre coûtant 35 €, le reste à charge du particulier n'est que de 7 € » explique Nelly Coste, chargée de mission Agenda des solutions durables. Pour adhérer, rien de plus simple ! Il suffit de récupérer un bulletin d'adhésion à l'Hôtel de Ville ou en mairie de proximité ou de le télécharger sur le site Internet de la Ville (<http://bit.ly/pessac-lpo>), puis de le retourner dûment complété avec un chèque de 7 € à la LPO Aquitaine, chargée d'enregistrer les adhésions et de livrer les Refuges, accompagnés d'un guide des bonnes pratiques. « Sur son balcon, on peut par exemple privilégier les plantes nectarifères afin d'y attirer abeilles et papillons. Dans son jardin, on veillera à privilégier les plantes locales et si on peut, on plantera une haie diversifiée ou on installera une mare ». Chaque adhérent sera ensuite invité à participer à une enquête qui permettra d'analyser le réseau des Refuges LPO particuliers à Pessac : cartographie du réseau, mise en lumière des actions effectuées, etc. « On estime qu'il y a déjà 25 refuges LPO de particuliers à Pessac. Avec cette contribution financière, on espère qu'il y en aura beaucoup d'autres » ajoute Jérémie Landreau.

Animer et sensibiliser

La Ville s'engage enfin à développer des actions de sensibilisation et de pédagogie autour de la biodiversité, à raison de plusieurs temps forts par an, via stands d'information et animations : lors du Printemps de la Forêt du Bourgaillh en avril, à l'occasion de la Fête de l'arbre en novembre, dans chaque parc nouvellement labellisé et lors de la Fête de la Nature. « À l'occasion de cette fête, qui aura lieu cette année du 19 au 22 mai, la LPO Aquitaine organise des rallyes découverte chez des adhérents qui acceptent d'ouvrir leur jardin au grand public afin de montrer en quoi cela consiste concrètement d'être Refuge LPO. On espère que les Pessacais du réseau joueront le jeu, afin que, chaque année, ils soient toujours plus nombreux » conclut Jérémie Landreau.

CHARTRE DES REFUGES LPO

Via leur adhésion au programme " Refuge LPO ", la Ville et chaque particulier s'engagent à respecter les principes de la " Charte des Refuges LPO " :

1. Créer des conditions propices à l'installation et au développement de la faune et de la flore sauvages : protéger les oiseaux en veillant à la tranquillité des lieux, en aménageant des milieux favorables comme des haies champêtres, des mares ou des murs de pierres sèches ; favoriser les plantes locales, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

2. Renoncer aux produits chimiques : adopter un mode de gestion écologique (techniques manuelles de désherbage, produits biologiques si intervention

vraiment nécessaire), préférer les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) et favoriser les associations de plantes et les auxiliaires pour réduire les maladies.

3. Réduire l'impact sur l'environnement : adopter des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant les déchets.

4. Faire du Refuge LPO un espace sans chasse.

Nombre d'espèces floristiques et faunistiques présentes à Pessac

Oiseaux nicheurs : 89

Oiseaux hivernants : 107

Mammifères terrestres : 14

Chiroptères (chauves-souris) : 6

Rhopalocères (papillons) : 51

Odonates (libellules) : 39

Reptiles : 7

Amphibiens : 9

Flore : 426

Source : Atlas de la biodiversité, Bordeaux Métropole

Consommation responsable au quotidien

Portée par ce leitmotiv, l'association Terre d'ADELES est signataire, avec sept autres acteurs du territoire, de la Charte des solutions durables de Pessac.

Créée en 2005 à l'initiative de Pessacais engagés dans l'écologie, Terre d'ADELES (Association pour le développement d'échanges locaux équitables solidaires) fédère aujourd'hui 350 familles qui échangent biens et services sans argent, accèdent à des productions agricoles vertueuses grâce à une vingtaine de producteurs engagés en AMAP, apprennent les bases de l'agroécologie, du zéro déchet et de la cuisine économe en énergie... dans la bonne humeur et la solidarité. « *Toutes les actions que nous menons convergent vers un même but : faire progresser l'humanité. La Charte des solutions durables proposée par la Ville va dans ce sens. Touchant à ce qui fait notre essence même, il était tout naturel que nous la ratifiions, d'autant que nous sommes partenaires de longue date* » explique le président de l'association, qui compte par ailleurs deux salariés, neuf jeunes en service civique et une trentaine de coordinateurs bénévoles. En 2007, la Ville a en effet mis à la disposition de Terre d'ADELES un terrain en friche de 2,3 hectares sur lequel celle-ci a dans un premier temps développé un immense potager. « *Nous nous sommes rapidement épuisés car nous ne voulions recourir à aucun produit chimique et ne voulions rien mécaniser... C'est la découverte de la permaculture dont les rudiments nous ont été enseignés par des Cubains rencontrés via l'association France Amérique Latine qui nous a sauvés* ».

Expérimentation et transmission

Grâce aux techniques de production bio-intensives prônées par la permaculture, l'association a divisé par quatre son espace de culture et multiplié par deux son volume de production. Aujourd'hui, le Jardin d'ADELES comprend un potager produisant aromates et légumes valorisés en paniers, un poulailler, un verger et un rucher partagés, une quarantaine de parcelles individuelles destinées à l'autoproduction, ainsi qu'une yourte pour l'organisation d'ateliers. Sur place, divers types de publics se croisent : consomm'acteurs, animateurs, jardiniers, porteurs de projets, experts et novices, personnes en situation de handicap, jeunes et moins jeunes... dans un esprit de partage et de participation active. Terre d'ADELES est également à l'origine de la création de l'association Place aux jardins (accompagnement à la création de jardins partagés) et de l'installation d'une couveuse agricole SAS Graines. Parmi les engagements pris par Terre d'ADELES vis-à-vis de la Charte des solutions durables, la formation aux pratiques éco-responsables figure en bonne place. « *On organise des ateliers pour initier les adhérents à de nouveaux modes de cuisson, économes en énergie, parmi lesquels la cuisine solaire et le mitonnage en marmites norvégiennes* ». Championne en matière de recyclage, l'association a lancé début mars le Défi ZZ, dans le cadre du Plan territoire zéro déchet - Zéro gaspillage de Bordeaux Métropole. Ce dernier vise à accompagner, pendant trois mois, une cinquantaine de familles volontaires pour les aider à produire moins de déchets et à réduire leurs poubelles de 3 kg. « *L'idée est de créer l'envie et de convaincre les gens de continuer à le faire* ». ■

► Plus d'infos

Terredadeles.org / 07 70 84 10 15





Le CESEL renouvelle une partie de ses membres

Vous êtes Pessacais, vous avez plus de 16 ans et souhaitez participer à la vie de la commune en proposant des actions dans le domaine du développement durable ? **Vous avez jusqu'au 31 mai pour candidater au Conseil économique social et environnemental local (CESEL).**

Instance de participation citoyenne créée par la Ville en 2015, le CESEL est composé d'une quarantaine de citoyens volontaires, hommes et femmes représentatifs de la population pessacaise (genre et classe d'âge). Engagés pour quatre ans, les membres du CESEL sont renouvelés en partie tous les deux ans, afin de combler les défections pouvant intervenir en cours d'engagement (manque de temps, déménagement, etc.). Environ 25 renouvellements seront effectués cette année par **tirage au sort le 11 juin prochain** parmi les candidatures reçues. Les membres du CESEL se répartissent librement en plusieurs sous-groupes de travail afin de proposer des actions correspondant aux trois piliers du développement durable : économie, social et environnement.

Trouver des solutions locales à des problématiques nationales

La promo 2015 du CESEL a ainsi œuvré à la mise en place de la collecte et du compostage des déchets alimentaires des cantines scolaires pessacaises (l'objectif à terme étant d'élargir le dispositif à tous les restaurants scolaires de la commune). Elle a aussi œuvré à faciliter la recherche d'informations liées aux services publics de la Ville via la refonte de son site Internet et a participé à l'organisation de l'appel à projets « Pessac Durable 2018 ». Les trois groupes constitués en 2017 ont quant à eux travaillé sur des projets différents : choix et simplification des indicateurs permettant à la Ville de mesurer la performance de ses actions en matière de développement durable dans le Rapport annuel

Développement durable 2018 ; développement du logement intergénérationnel par la mise en relation des personnes âgées résidant dans de vastes espaces et d'étudiants à la recherche d'un logement ; réduction des effets néfastes des îlots de chaleur dans les écoles pessacaises, en permettant aux élèves de se rafraîchir de manière écologique. Membres du CESEL depuis 2017, Walter Tosco, Yves Parneix et Christian Reutlinger se sont investis dans ce dernier projet. « Nous avons visité une quinzaine d'écoles afin d'en choisir trois représentatives du panel des écoles pessacaises. Puis nous avons consulté divers services municipaux afin de faire des propositions réalisables à court, moyen et long terme. Nous sommes même allés jusqu'à faire établir des devis » expliquent-ils, enthousiastes. Parmi leurs préconisations : la plantation d'arbres, l'ouverture et la sécurisation des espaces boisés situés à proximité immédiate, l'installation de brumisateurs, de préaux végétalisés, etc. Acceptés par le Conseil municipal, ces projets devraient être mis en œuvre rapidement. « Nous sommes ravis de voir qu'ils vont se concrétiser. On a vraiment le sentiment de faire avancer les choses ». ■

► Plus d'infos

Candidature par formulaire papier ou en ligne sur pessac.fr jusqu'au 31 mai.
Tirage au sort des nouveaux membres du CESEL, le 11 juin 2019 à 16h30 dans la salle du Conseil municipal, ouvert au public.
Plus d'informations : accueil-agenda21@mairie-pessac.fr